

SEANCE DU 31 JUILLET 2019

---

DÉCISION N° 2019 / 120 / LIAISON RD 900 - RD 31 CHANGE - SAINT-BERTHEVIN / 1

---

PROJET DE LIAISON ENTRE LA RD 900 ET LA RD 31 SUR LES COMMUNES DE CHANGE ET SAINT-BERTHEVIN (53)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-15-1 et suivants,
- vu le courrier et le dossier annexé reçus le 2 juillet 2019 de Monsieur Olivier RICHEFOU, Président du Conseil départemental de la Mayenne, demandant la désignation d'un garant dans le cadre d'une démarche de concertation préalable sur le projet de liaison entre la RD 900 (rocade de Laval) et la RD 31 (axe Laval Ernée) sur les communes de Changé et Saint-Berthevin, en application de l'article L. 121-17, et selon les modalités des articles L. 121-16 et L. 121-16-1,

Considérant que :

- ce projet comporte des enjeux environnementaux, de cadre de vie et agricoles importants,

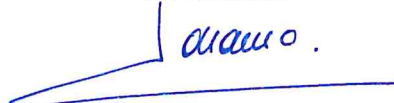
après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

**Article 1 :**

Madame Marie Claire EUSTACHE et Monsieur Marc LACOSTE sont désignés garants de la concertation préalable sur le projet de liaison entre la RD 900 (rocade de Laval) et la RD 31 (axe Laval Ernée) sur les communes de Changé et Saint-Berthevin.

La Présidente



Chantal JOUANNO